

# Djembe®

by  SUMITOMO CHEMICAL

## CONDITIONNEMENT

### Emballage

5 L (x 4)

### Palettes

800 L

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS –  
Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée –  
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

## FICHE D'IDENTITE

### Composition

167 g/l de bromuconazole (15,9% p/p)

107 g/l de tébuconazole (ISO) (10,2% p/p)

### Formulation

EC - concentré émulsionnable

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2130266

### Identifiant Unique de Formulation

UX00-A074-R002-F41W

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

NUFARM SAS – Immeuble West Plaza – 11 rue du Débarcadère – 92700 Colombes

### Distributeur et ®marque déposée

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € –  
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –

10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

\*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

**RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



**DANGER**

**H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**H318 : Provoque de graves lésions des yeux.**

**H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

**H361d : Susceptible de nuire au fœtus.**

**H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

**P261 : Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.**

**P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.**

**P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**

**P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

P391 : Recueillir le produit répandu.

**Délai de rentrée : 48 heures.**

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPa1 : Pour éviter le développement de résistances au bromuconazole et au tébuconazole, le nombre d'applications du produit est limité à une application maximum par campagne sur blé.

Distance de sécurité riverains - Protection des personnes présentes et des résidents :  
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : [www.quick-fds.com](http://www.quick-fds.com)

#### EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

## PREMIERS SECOURS

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre

antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

**DJEMBE** contient 2 triazoles complémentaires : le bromuconazole qui apporte la persistance d'action, et le tébuconazole (ISO) qui apporte une protection curative grâce à une migration rapide dans la plante.

Sur blé, **DJEMBE** permet de contrôler efficacement les maladies du feuillage telles que les septorioses, la rouille brune et la rouille jaune. En outre, il protège des fusarioses sur épi et contrôle notamment *Fusarium spp.*, producteurs de mycotoxines.

Sur maïs porte graine, **DJEMBE** permet de contrôler efficacement les fusarioses des épis, la rouille et l'helminthosporiose.

Le bromuconazole et le tébuconazole (ISO) appartiennent au GROUPE FONGICIDE **FRAC 3**.

## Tableau des usages autorisés

### Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation plein champ.

En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

| Cultures                                                                                                                                                   | Cibles                                        | Dose maximum d'emploi | Nombre maximum d'applications                              | Stades d'application                               | Délai Avant Récolte | ZNT Aquatique |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------|---------------|
| Blés (blé dur d'hiver, blé dur de printemps, blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps)<br>Epeautre<br>Triticale<br>Tritordeum et autres hybrides du blé | Septorioses<br>Rouille jaune<br>Rouille brune | 1,2 l/ha              | 1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies | Max BBCH 69 (fin floraison)                        | DAR F*              | 5 m           |
|                                                                                                                                                            | Fusarioses                                    | 1,2 l/ha              | 1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies | BBCH 49 à BBCH 69 (fin gonflement à fin floraison) | DAR F*              | 5 m           |
| Maïs porte graine                                                                                                                                          | Fusarioses des épis                           | 1,2 l/ha              | 1/an                                                       | -                                                  | -                   | 5 m           |

|  |                              |  |  |  |  |  |
|--|------------------------------|--|--|--|--|--|
|  | Rouille<br>Helminthosporiose |  |  |  |  |  |
|--|------------------------------|--|--|--|--|--|

\*Délai Avant Récolte minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

### Conditions d'application

#### Sur blés

- Pour lutter contre les maladies du feuillage et de l'épi, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 l/ha à raison d'une application par campagne.
- Traiter de façon préventive, notamment lorsqu'il s'agit de protéger la dernière feuille.
- Pour lutter plus spécifiquement contre les fusarioses, appliquer **DJEMBE** à la dose d'1,2 l/ha au stade début floraison (BBCH 61 à 65). **DJEMBE** s'intègre dans la lutte contre les fusarioses en complément des méthodes agronomiques telles que la prise en compte de la culture précédente, le travail du sol et la sensibilité variétale à la fusariose. Se reporter aux grilles de risques développées par Arvalis - Institut du Végétal.
- **DJEMBE** s'intègre parfaitement dans un programme à plusieurs traitements.

#### Sur maïs semences

- Pour la production de semences de maïs, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 l/ha, préventivement ou dès l'installation de la maladie contre la rouille et l'helminthosporiose, à partir de la floraison contre les fusarioses des épis, quand apparaissent les risques.
- Les lignées de maïs semences sont particulièrement sensibles aux interventions en cours de végétation. Respecter scrupuleusement les préconisations des techniciens des organismes de production de semences. Les applications de fongicides comme **DJEMBE** peuvent provoquer des symptômes de phytotoxicité. Accorder une attention toute particulière aux conditions le jour de l'application et les jours qui la précèdent ou la suivent en évitant les périodes stressantes pour la culture (basses températures, faible luminosité, asphyxie racinaire, fortes températures, etc.). Trois stades clés de sensibilité de la culture ont été identifiés : l'initiation florale pour les mâles (entre 9 et 11 feuilles selon les géniteurs mâles), la période de croissance très forte de l'épi (15 à 10 jours avant la

date de sortie des soies des femelles) et le tout début de la sortie des soies femelles.

### Précautions d'emploi

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.
- Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter une culture mal implantée et/ou en situation de sol séchant. Ne pas traiter à partir d'une température supérieure à 30°C.
- Pour éviter toute dérive de pulvérisation, traiter par temps calme, sans vent fort (intensité inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit inférieure à 19 km/heure).

### Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

### Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

### Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 6) Compléter le niveau d'eau.
- 7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

## Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

## Cultures suivantes

Aucune contre-indication connue.

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

## PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

Pour éviter le développement de résistance au bromuconazole et au tébuconazole (ISO), le nombre d'applications de **DJEMBE** est limité à une application maximum par campagne sur blé.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec le produit **DJEMBE**, il est recommandé de suivre les

limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la "Note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du Végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés contre les maladies des céréales à pailles".

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://phyteis.fr/ressources-formation/gerer-les-resistances/>

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

**Conserver à une température comprise entre -10°C et 40°C.**

## Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                   |                                                                                   | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                          |                         |                                  | PROTECTION DU TRAVAILLEUR** |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                                                 |                                                                                   | PRÉPARATION/<br>MÉLANGE/<br>CHARGEMENT            | APPLICATION AVEC :                       |                         | NETTOYAGE                        |                             |
|                                                                                                                                 |                                                                                   |                                                   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE |                         |                                  |                             |
|                                                                                                                                 |                                                                                   |                                                   | TRACTEUR<br>AVEC CABINE<br>FERMÉE        | TRACTEUR<br>SANS CABINE |                                  |                             |
| GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | Réutilisables                                     | À usage unique*                          | À usage unique          | Réutilisables                    | Réutilisables               |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                                        |  | EPI vestimentaire ET EPI partiel                  |                                          |                         | EPI vestimentaire ET EPI partiel |                             |
| EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)                                                        |  |                                                   |                                          |                         |                                  |                             |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)                                                                         |  |                                                   |                                          |                         |                                  |                             |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3                                                                                                   |  |                                                   |                                          |                         |                                  |                             |

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\*Amené à intervenir sur les parcelles traitées.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI), se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.



## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à [www.phyto-data.com](http://www.phyto-data.com) et [www.philagro.fr](http://www.philagro.fr). Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 05/2023